

Le 2 juin 2006

LES ÉQUIPES SANTÉ FAMILIALE

Le gouvernement McGuinty offrira des services de santé de meilleure qualité à 2,5 millions d'Ontariennes et d'Ontariens grâce à la création de 150 équipes Santé familiale.

En quoi consistent les équipes Santé familiale?

Les équipes Santé familiale comprennent des médecins qui travaillent avec d'autres fournisseurs de soins de santé, comme des infirmières praticiennes, des infirmières autorisées, des pharmaciens, des diététiciennes, des médecins spécialistes, des travailleurs sociaux, des agents d'éducation sanitaire, des travailleurs du secteur de la santé mentale et plusieurs autres, selon la taille et les besoins de la collectivité.

Ces équipes interdisciplinaires collaborent afin d'offrir un meilleur accès à des soins complets. Après les heures de bureau, les patients peuvent téléphoner à une infirmière autorisée, par l'entremise du Service téléphonique d'aide médicale, afin d'obtenir des conseils. Au besoin, le personnel infirmier peut communiquer avec un médecin de garde pour discuter du cas du patient.

Quelles sont les activités des équipes Santé familiale?

- Fournir des services d'éducation sur le stress et de prévention des maladies et encourager les gens à jouer un rôle actif dans leurs propres soins de santé.
- Offrir des soins de santé complets afin de répondre aux besoins locaux.
- Augmenter l'accès aux soins de santé en fournissant des soins pendant des heures d'ouverture prolongées.
- Renseigner les patients sur la santé afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées sur leur santé.
- Aider la prise en charge de maladies chroniques comme le diabète et l'asthme.
- Améliorer la coordination des soins de santé en aiguillant mieux les patients vers les autres éléments du système de santé, comme les hôpitaux, les maisons de soins de longue durée, les établissements de santé publique, les établissements de santé mentale ainsi que les programmes et services communautaires.
- Permettre aux fournisseurs de soins de santé de partager les résultats des tests de laboratoire et d'autres renseignements importants concernant les patients.

Qu'est-ce que cela signifie pour les patients?

Les patients d'une équipe Santé familiale continueront de consulter leur médecin de famille au besoin. Les patients pourront consulter d'autres professionnels de la santé au sein de l'équipe, comme des infirmières praticiennes, des infirmières autorisées, des diététiciennes et des pharmaciens. Les patients auront également accès à leur médecin ou à un autre médecin de l'équipe Santé familiale durant les heures d'ouverture prolongées. Après les heures d'ouverture et les fins de semaine, les patients pourront communiquer avec le Service téléphonique d'aide médicale pour consulter une infirmière autorisée.

Dans les deux cas, leur propre médecin recevra un compte rendu de ces visites ou appels téléphoniques afin d'être toujours informé de l'état de santé de ses patients.

-30-

Renseignements (médias) :

David Spencer
Bureau du ministre
416 327-4320

Dan Strasbourg
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
416 314-6197

Renseignements (public) : 416 327-4327 ou 1 800 268-1154

Ce communiqué ainsi que d'autres documents médiatiques sont affichés dans la section Médias d'information de notre site Web à l'adresse suivante : <http://www.health.gov.on.ca/indexf.html>.

Pour en savoir plus sur les résultats dans le domaine de la santé, veuillez consulter le site <http://www.resultatsontario.gouv.on.ca>.

Also available in English.